



Formation des correspondants d'hygiène paramédicaux

◆ **E v a l u a t i o n d e s p r a t i q u e s
p r o f e s s i o n n e l l e s**

CPias IdG Octobre 2025



Définition de l'EPP

« L'EPP consiste en l'analyse de la pratique professionnelle en référence à des recommandations selon une méthode élaborée ou validée par la Haute Autorité de santé et inclut la mise en œuvre et le suivi d'actions d'amélioration des pratiques. »

Décret 14 avril 2005 356-art 4133- 1- 1



L'EPP pour améliorer et sécuriser les prises en charges



L'EPP

TOUT DISPOSITIF (individuel ou collectif)

Comportant

- L'ANALYSE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE
- EN REFERENCE A DES RECOMMANDATIONS
- SELON UNE METHODE VALIDEE PAR LA HAS

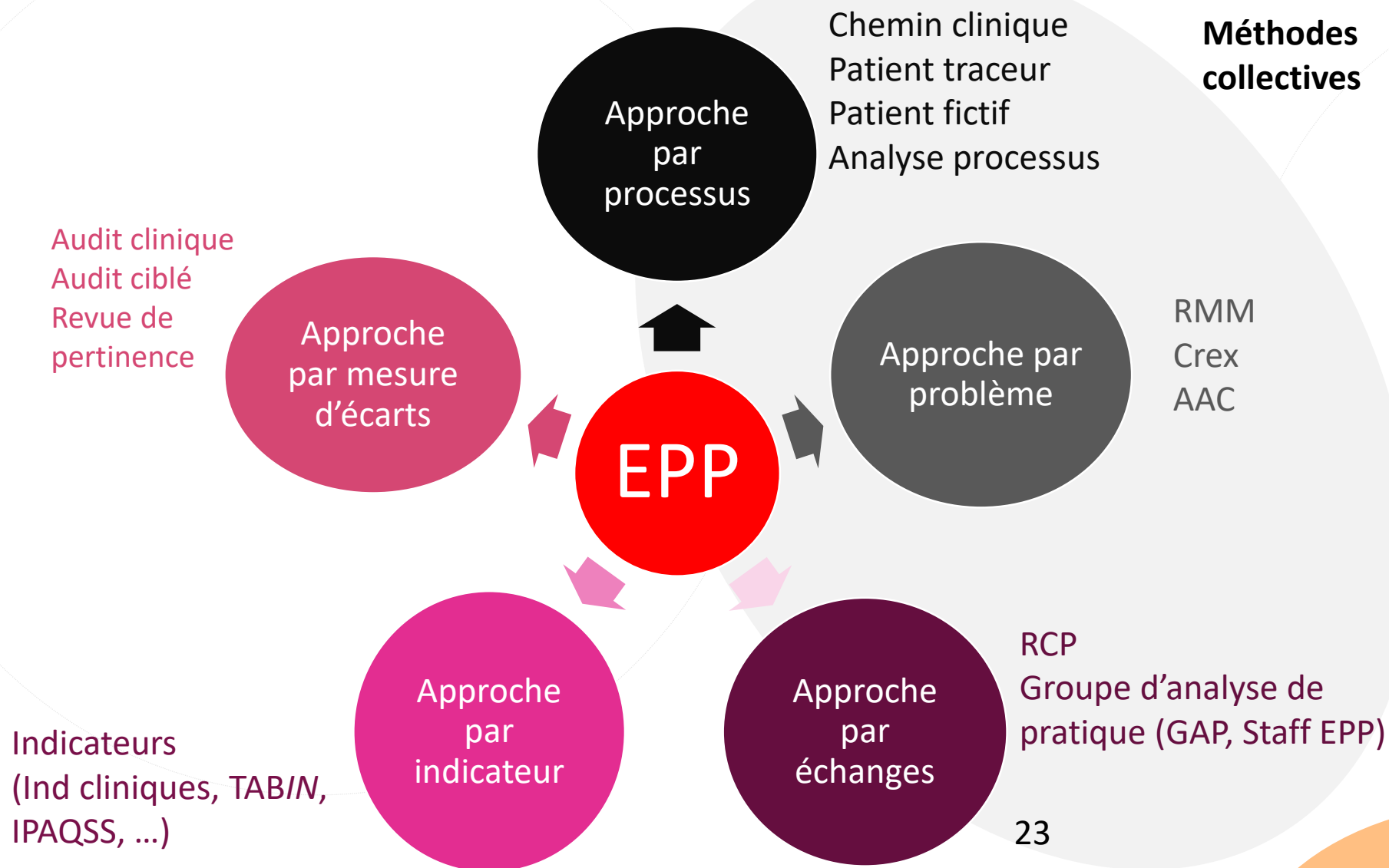
& incluant

- LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI D'ACTIONS D'AMELIORATION

→ EST ELIGIBLE AU TITRE DE L'EPP



EPP: de multiples approches





Évaluer les Pratiques

Identifier une pratique significative et mesurable

- Par comparaison : AUDIT
 - Audit d'observation ; audit de pratiques déclarées...
 - Ex : Conditions de pose, de surveillance, d'entretien **du KTVP**
- Par suivi d'INDICATEURS
 - Ex : % patients avec KTVP infecté (info labo)
 - Ex : ICSHA, Ind-PS...

Groupe de travail ; Grille d'audit ; auditeurs ; analyse des résultats ; restitution et plan d'actions

Rôle du CHH :
Aide dans la mise
en œuvre de l'audit
dans son service

*On sait si on est bien ou pas, on ne
sait pas pourquoi, mais permet de
suivre une thématique*

Rôle du CHH :
Participer au recueil des données d'un indicateur dans son service

Critère de mesure



Un critère se mesure ; il est caractérisé par une acceptabilité et une faisabilité fortes pour la mise en œuvre. Cette mesure permet :

- d'évaluer les pratiques professionnelles réelles,
- de les comparer à une pratique attendue (par exemple décrite dans les recommandations professionnelles)
- de mettre en œuvre des actions d'amélioration visant à faire converger la pratique réelle vers la pratique de référence attendue.

- Identifier une pratique significative et mesurable

 Source : HAS, « Critères évaluation des pratiques », 2009



Une EPP particulière : l'analyse de scenario

- Combine démarche a posteriori et priori
 - Survenue d'un EIAS dans un établissement
 - Analyse des causes de cet EIAS ailleurs :
 - Causes évidentes
 - Causes plus profondes, « latentes »
- Retour d'expérience ici :
 - « C'est arrivé dans un établissement, et chez nous, est-ce que c'est possible?

Rôle du CHH :
Voir avec l'EOH sur
quelle thématique
et avec le cadre
quelle date

Partageons le bénéfice des leçons tirées de l'analyse



Conclusion – Les objectifs de l'EPP

- Améliorer la qualité et la sécurité des soins au bénéfice du patient.
- Analyser les pratiques réelles et les confronter à des référentiels validés.
- Identifier les points forts et les axes d'amélioration des pratiques professionnelles.
- Mettre en œuvre des actions correctrices et en assurer le suivi.
- Favoriser la dynamique collective d'amélioration continue au sein des équipes de soins.

-  *“L'EPP est avant tout un levier de progrès partagé, au service de la qualité et de la sécurité des soins.” — HAS*
-  Sources : HAS (2020) – Code de la Santé Publique, art. L.4021-1